

Distr.
GENERALEA/3143/Add.1
24 juillet 1956

ORIGINAL : FRANCAIS

DEMANDE D'ADMISSION DU MAROC A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre du 17 juillet 1956 adressée au Secrétaire général par le
Ministre des affaires étrangères du Maroc

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 136 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux Membres des Nations Unies, pour leur information, copie d'une lettre du Ministre des affaires étrangères du Maroc, datée du 17 juillet 1956 et concernant la demande d'admission du Maroc à l'Organisation des Nations Unies.

Rabat, le 17 juillet 1956

Au nom de Sa Majesté le Sultan du Maroc et de Son Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir - pour être jointe à la demande d'admission du Maroc comme Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies datée du 4 juillet 1956^{1/} la présente déclaration par laquelle le Gouvernement de Sa Majesté le Sultan accepte les obligations de la Charte de cette Organisation et s'engage à les respecter.

(Signé) A. BALAFREJ

DECLARATION

Au nom du Gouvernement de Sa Majesté le Sultan du Maroc, en ma qualité de ministre des affaires étrangères, et après avoir déposé la demande d'admission du Maroc à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, je déclare accepter les obligations découlant de l'acte constitutif en vigueur, et m'engage à les respecter au moment où cette admission sera prononcée.

(Signé) A. BALAFREJ

/ Voir A/3143.